



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 15 février 2019	Nombre de délégués :	
N° 2019-007	En exercice :	27
Convocation du : 11 février 2019	Présents ou représentés :	22
Affichage du : 16 février 2019	Absents :	1

Objet de la délibération : Convention CPIE entretien du marais du pont des Morands

L'an deux mille dix-neuf et le quinze du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle Coluche, à l'Espace de Vie et d'Animation de Blanzy, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la commune de Blanzy.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD	X			
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB		X		M DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN			X	
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES	X			
	M Joël DUBAND	X			
	M Bernard VILETTE	X			
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE			X	M BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR	X			
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	M PUZENAT
M Marc REPY	X				
M Alain BALLOT			X	M CHECKO	
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD		X		
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS		X		P° à M PERRETTE
	M Yves BAYON		X		
	M Pascal MOREAU			X	M GAUTHIER
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET	X			
M Claude DUCROUX			X		

Secrétaire de séance : M Christophe DESCHAMPS

.../...

Le CPIE a créé fin 2007 un pôle dédié à la gestion des espaces naturels et du cadre de vie et à l'insertion professionnelle, le Service Nature Environnement. L'équipe technique de ce service propose plusieurs types de prestations de travaux : entretien raisonné d'espace naturel et de rivière, génie végétal, lutte contre les espèces envahissantes... Ce service, construit en partenariat avec les collectivités locales intercommunales (communautés de communes et syndicats de rivière), leur propose une formule d'adhésion détaillée dans la présente convention.

La durée de la présente convention est fixée à un an, du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Il est proposé au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince d'autoriser le Président à signer la convention avec le CPIE pour réaliser des travaux sur la zone humide du Pont des Morands et des petits travaux divers.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise son président à signer la convention avec le CPIE pour réaliser des travaux sur la zone humide du Pont des Morands et des petits travaux divers.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : **21 février 2019**
Publication le : **21 février 2019**

A Montceau-les-Mines le : **21 février 2019**
Le Président

